

A LA TABLE DES DIAMANTS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège Social : Résidence Héloïse
59, rue de l'Abbé Lemire
62000 ARRAS
RCS ARRAS 830 355 145

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 30 AVRIL 2024

L'an deux mille-vingt-quatre,
Le vingt-huit avril, à dix heures,
Au siège social,

EXTRAIT 1

Madame Nathalie DEPRET née JOURDEL, actionnaire unique et seule présidente de la société « **A LA TABLE DES DIAMANTS** », propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros chacune.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Présidente de la société, **Madame Nathalie DEPRET née JOURDEL**, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31.10.2023**.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ◆ L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31.10.2023** ;
- ◆ L'affectation du résultat de l'exercice ;
- ◆ La mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- ◆ Situation du mandat du commissaire aux comptes ;
- ◆ Questions diverses (dont rémunération du Président) ;
- ◆ La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

La société COGEP, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoqué et assiste / n'assiste pas à la réunion (excusé).

EXTRAIT 2

CINQUIEME DECISION

L'actionnaire unique constate la fin du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, la société **COGEP AUDIT**, et décide de ne pas le renouveler pour un nouveau mandat.

SIXIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné au registre prévu par la loi.

Madame Nathalie DEPRET née JOURDEL

